

# PLAN LOCAL D'URBANISME

6

## ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme

- Arrêt du PLU en Conseil municipal en date du 4 avril 2023
  - Approbation du PLU en Conseil municipal en date du 18 décembre 2023
- Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2023*



RÉALITÉS  
Urbanisme et  
Aménagement





# SOMMAIRE

Alimentation en eau potable .....	4
1- La ressource et la desserte .....	4
2- Situation future .....	6
Assainissement.....	7
1- Assainissement collectif .....	7
2- Assainissement non collectif .....	8
3- Situation future .....	8
Déchets.....	9
1- Les déchets .....	9
2- Situation future .....	9
Réseaux secs.....	10
1- Les réseaux électriques .....	10
2- La fibre.....	10

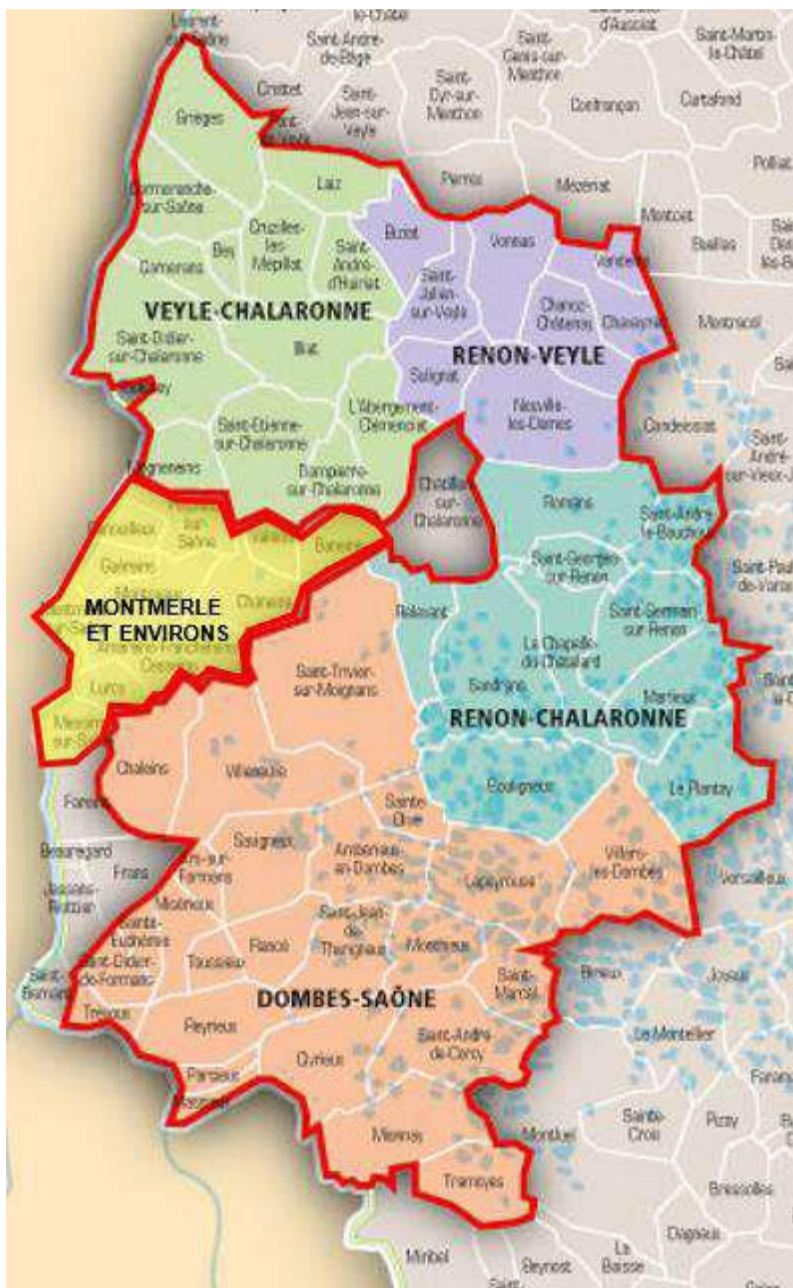
# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## 1- LA RESSOURCE ET LA DESSERTE

Le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est issu de la fusion de 5 syndicats intercommunaux : Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle, Veyle Chalaronne et Montmerle et Environs.

Aujourd'hui il dessert 67 communes et plus de 42 000 abonnés pour un volume produit de 6,48 millions de m<sup>3</sup>. Les bilans pour le nouveau périmètre du SIEP ne sont pas encore disponibles. Pour l'instant il s'agit d'un bilan à l'échelle des anciens territoires des syndicats initiaux.

Toussieux fait partie du secteur correspondant à l'ancien syndicat Dombes Saône. Le contrat d'exploitation vient d'être renouvelé. Le service est exploité en délégation par entreprise privée : la SAUR.



Le service d'eau potable dessert 49 600 habitants au 31/12/2020. Cela représente 22 394 abonnés, avec une équivalence de 2,21 personnes par « abonné ».

La ressource est issue d'eaux souterraines pour un volume de 3,7 millions de m<sup>3</sup>, dont l'essentiel vient des captages de Port Masson sur la commune de Massieux. Cette ressource apparaît comme la plus stratégique pour le secteur géographique concerné.

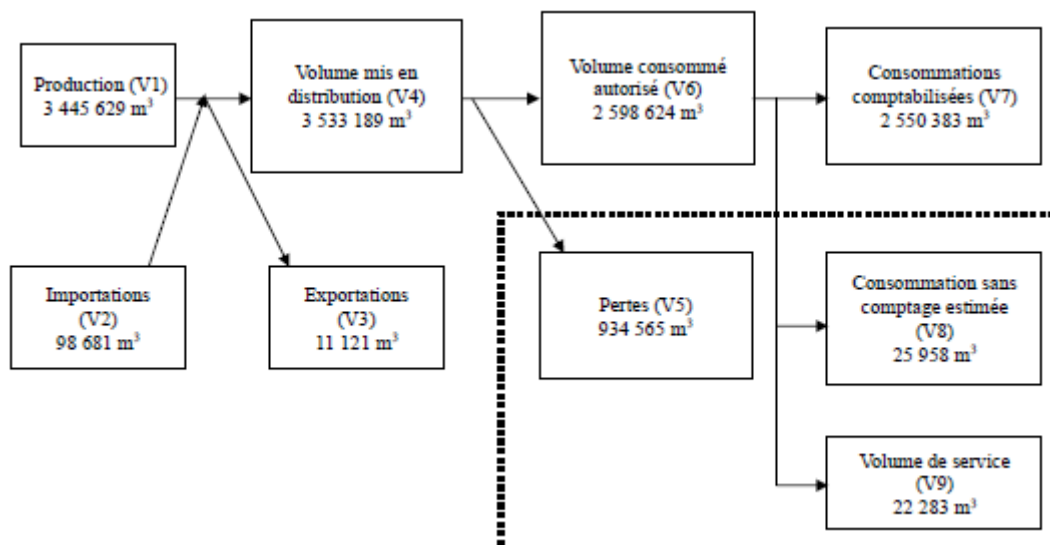
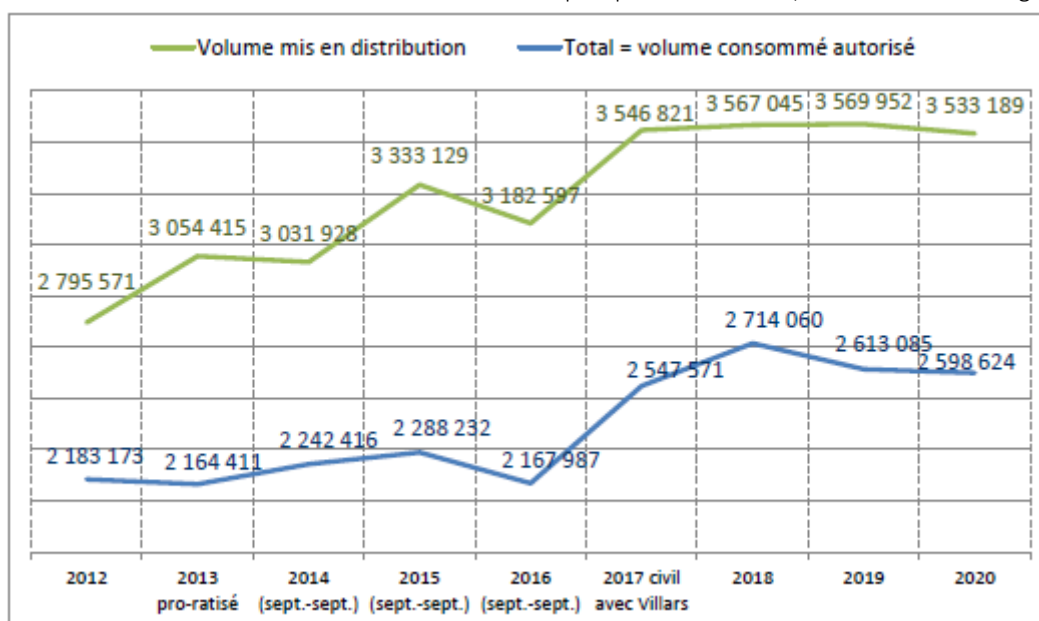
Elle est acheminée sur les communes par un réseau représentant plus de 710 km de canalisations.

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits des Bonnes n°1	430 784	294 067	-31,7%
Source de Civrieux	468 958	471 963	0,6%
Puits de Massieux n°1	2 378 103	2 789 818	17,3%
Puits d'Autières	218 948	158 355	-27,7%
<b>Total</b>	<b>3 496 793</b>	<b>3 714 203</b>	<b>6,2%</b>

Deux stations de traitements permettent de traiter les volumes prélevés : celle de Port Masson sur la commune de Massieux et celle d'Autières à Villars les Dombes. Les volume produits ont légèrement diminué entre 2019 et 2022 (-0,8%).

La ressource a été complétée avec l'achat de 98 600 m<sup>3</sup> plus spécifiquement pour Villars-les-Dombes d'un volume de 98 700 m<sup>3</sup> environ.

Le volume mis en distribution semble se stabiliser depuis plusieurs années, voire connaît une légère baisse



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

**Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource pondéré est de 76%.**

A l'échelle du SIEP Bresse Dombes Saône, le secteur Dombes Saône apparaît légèrement en retard par rapport aux autres secteurs en ce qui concerne la sécurisation de la ressource. Les autres secteurs ont un taux de sécurisation de 80%. Le secteur Dombes Saône est le plus peuplé de l'ensemble du SIEP, à ce titre l'amélioration de la sécurisation de la ressource est d'autant plus importante.

## **2- SITUATION FUTURE**

L'ensemble des secteurs constructibles sont desservis en eau potable.

Aujourd'hui la commune de Toussieux représente 2,27% de la population desservie sur le secteur Dombes Saône. L'augmentation de population envisagée dans le cadre du PLU représente une augmentation de 166 habitants au total, soit 75 « abonnés » supplémentaires. Une partie de ces habitants est déjà sur la commune puisque la projection du PLU s'est faite à partir de 2019.

En reprenant le calcul du syndicat pour l'année 2020 (96 m<sup>3</sup>/abonné/an), l'impact du PLU par rapport à la situation en 2019 représenterait une consommation supplémentaire de 7 200 m<sup>3</sup> par an.

# ASSAINISSEMENT

## 1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement est une compétence de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Elle a en charge la gestion de la collecte, le transport et l'épuration des eaux, l'élimination des boues et sous-produits d'épuration, le contrôle des raccordements au réseau.

La commune de Toussieux est dotée d'un zonage d'assainissement des eaux usées depuis 2013. Celui-ci a fait l'objet d'une actualisation en 2019.

La commune de Toussieux est raccordée à deux ouvrages d'épuration :

- La station d'épuration de Saint Didier de Formans à laquelle est raccordé l'essentiel du bourg de Toussieux,
- La station d'épuration des bords de Saône à Massieux qui concerne les habitations en partie sud-ouest de la commune.

On estime à 91% le taux de raccordement à l'assainissement collectif.

Dans le bourg, le réseau de collecte ne concerne que de eaux usées domestiques. Aucune industrie n'est raccordée au réseau.

### *La station d'épuration de Saint Didier de Formans*

La station de Saint Didier sur Formans a été mise en service en 2021. Elle collecte des effluents des communes de Misérieux (en partie), Sainte-Euphémie et bien entendu Saint Didier de Formans.

Cette station d'épuration nouvellement mise en service a une capacité nominale de 11 730 EH. Les résultats de la première année d'exploitation donne une charge entrante maximale de 5 562 EH, avec un débit de référence de 1 967 m<sup>3</sup> jour.

Les bilans de pollution ont été réalisés avant la mise en service du nouvel ouvrage et ne sont pas représentatifs de la situation actuelle.



Année de mise en service	2021
Service instructeur Police de l'eau	DDT 01
Exploitant	CHOLTON
Acte(s) réglementaire(s)	Arrêté préfectoral du 22/08/2019
Capacité nominale Equivalents habitants (EH)	11 730
Capacité nominale organique (kg DBO <sub>5</sub> /j)	704
Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	3 152
Filière de traitement « eau »	Boues activées
Filière de traitement « boues »	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Le Formans
Schéma Directeur d'Assainissement	2019

Le schéma directeur d'assainissement de Saint Didier de Formans a défini des travaux à réaliser pour améliorer le rendement de la station. Ces travaux sur Toussieux consistent à corriger la présence d'eaux claires parasites permanentes et d'intrusions d'eaux pluviales dans les réseaux séparatifs.

Le dimensionnement de la nouvelle station a tenu compte du développement des communes, dont Toussieux, jusqu'à l'année 2048.

### *La station d'épuration de Trévoux – Bords de Saône*

La station située à Massieux traite les effluents des communes de Trévoux, Massieux, Parcieux, Reyrieux, Saint-Bernard, Civrieux (secteur de Bernoud) et Quincieux (hameau de Varennes, 69. Elle a été mise en service en 2015. Sa capacité nominale est de 27 000 EH. En 2021, la charge entrante maximale de 16 274 EH, avec un débit de référence de 6 045 m<sup>3</sup> jour. Les bilans de pollution donnent des rejets conformes à la réglementation. Des travaux de reprise sont prévus concernant certains regards ayant un défaut d'étanchéité.



Année de mise en service	2015
Service instructeur Police de l'eau	DREAL ARA
Exploitant	VEOLIA EAU
Acte(s) réglementaire(s)	Arrêté inter-préfectoraux du 9/11/2011 et du 24/08/2017 Arrêté préfectoral du 9/04/2019
Capacité nominale Equivalents habitants (EH)	27 000
Capacité nominale organique (kg DBO <sub>5</sub> /j)	1 622
Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	5 904
Filière de traitement « eau »	Boues activées
Filière de traitement « boues »	Centrifugation
Milieu récepteur	La Saône
Schéma Directeur d'Assainissement	2017

Le dimensionnement de la nouvelle station a tenu compte du développement des communes, dont Toussieux. Cependant le développement du secteur concerné à Toussieux ne connaîtra pas un fort développement et n'impactera pas vraiment la capacité de station.

## 2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de permettre une mutualisation des moyens humains et financiers, le Service Public d'Assainissement on Collectif (SPANC) a été transféré au niveau intercommunal. Celui-ci évalue les assainissements autonomes de la commune à une quarantaine (42 en 2021).

Les résultats en 2020 donnaient 5 habitations non conformes avec des risques et 24 non conformes sans risques.

## 3- SITUATION FUTURE

La révision du zonage d'assainissement de la commune de Toussieux a permis en particulier de reprendre la zone en assainissement collectif pour intégrer des secteurs d'habitat qui ne s'y trouvaient pas au préalable et raccordables. Certains secteurs sur les Bruyères et celui des Broussailles ont été sortis du zonage collectif en raison de l'éloignement du réseau.

Les simulations réalisées dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement ont été faites sur la base du PLU précédent avec une capacité d'accueil de 119 nouveaux logements, hors dents creuses et divisions parcellaires, soit une augmentation de 320 EH avec une taille moyenne des ménages de 2,68 personnes.

Le PLU a privilégié le développement des secteurs desservis en assainissement collectif. Une partie des capacités d'accueil se fera en dents creuses et division parcellaires. Le PLU se situera donc en deçà des prévisions utilisées lors de la révision du zonage d'assainissement.



# DECHETS

## 1- LES DECHETS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée assure la collecte et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La CCDSV souhaite traduire ses ambitions par la formalisation d'un Plan Climat Air Energie Territoire, dont la gestion des déchets est un des volets.

La CCDSV a voté la généralisation du porte-à-porte pour les emballages légers et la conteneurisation en bacs à couvercle jaune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des plastiques.

La CCDSV met en place un programme de prévention des déchets pour atteindre les objectifs de réduction fixés dans les textes. Axés autour de 7 axes, ce programme vise :

- lutter contre le gaspillage alimentaire
- promouvoir le réemploi
- amplifier la collecte des déchets dangereux
- mieux gérer les végétaux,
- mieux trier
- développer la communication
- être exemplaire

Enfin, la CCDSV souhaite s'appuyer sur de nombreux partenaires pour atteindre ces objectifs :

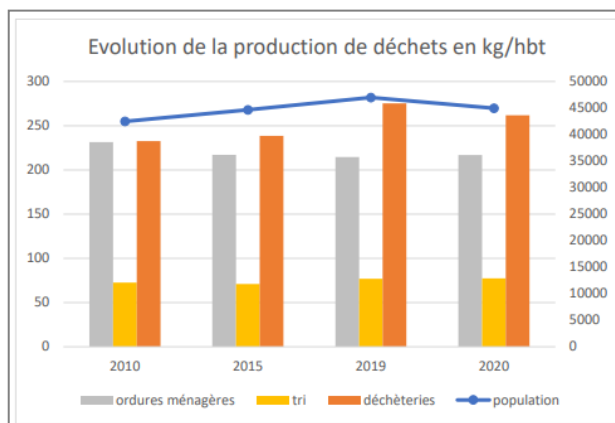
communes, entreprises et commerces du territoire, chambres consulaires, associations, usagers, etc.

Il est important de souligner les liens existants tissés avec l'insertion et l'économie sociale et solidaire déjà implantés sur le territoire : épicerie solidaire, chantiers d'insertion, valoristes en déchèterie, recyclerie, etc.

### Déchetterie

La commune accueille une déchèterie intercommunale sur les secteur des Bruyères en continuité de la zone d'activités de Reyrieux.

Entre 2010 et 2020, la production d'ordures ménagères a légèrement diminué (- 6%). Le ratio de tri a augmenté (+ 7%) et celui des déchèteries a explosé (+ 13 %). La production globale de déchets a augmenté de + 4 %, à la différence de la population, qui a augmenté de + 6 %.



## 2- SITUATION FUTURE

Le projet communal permet globalement d'envisager une urbanisation regroupée propre à optimiser le ramassage des ordures ménagères. Le bourg accueille un point de collecter des recyclables, à côté de la salle communale. La distance reste limitée par rapport aux futures constructions. De plus la collecte va évoluer avec des bacs de recyclage individualisés.

Pour l'OAP de la zone 1AU, la gestion des ordures ménagères est pensée pour être en un point de l'opération et plus particulièrement en entrée d'opération, cela afin de faciliter le ramassage et la circulation des véhicules de collecte.

# RESEAUX SECS

## 1- LES RESEAUX ELECTRIQUES

La commune ne connaît pas de difficultés d'alimentation électrique. Le bourg est bien desservi en termes de réseau et de capacité. Les futures opérations n'auront pas un impact fort par rapport à la situation actuelle. La commune veille également à limiter la consommation électrique en éteignant l'éclairage public la nuit. Au-delà de l'aspect consommation énergétique l'impact est également positif pour la faune nocturne et les pollutions visuelles.

## 2- LA FIBRE

La majorité des bâtis de la commune est raccordable à la fibre. Sur les secteurs pas encore desservis, les études pour le raccordement sont programmées. Les deux secteurs soumis à OAP se trouvent dans l'enveloppe urbaine et seront desservis sans difficulté.

